

Termes de références relatives au renforcement des capacités des experts nationaux en matière de mise en œuvre du Cadre de Transparence Renforcée (CTR), stipulé dans l'Article 13 de l'Accord de Paris sur le Climat

I. Contexte et mise en œuvre de la transparence

L'Accord de Paris sur le climat de 2015 met un accent particulier sur la question de la transparence, qui est centrale pour sa crédibilité. Il s'agit d'une obligation pour les parties signataires de mettre en place un cadre de transparence renforcé l'ETF¹.

Il est par ailleurs précisé que la mise en œuvre de l'ETF dans les pays en voies de développement devra être accompagnée *d'activités de renforcement des capacités qui seront étoffées par le biais de dispositifs institutionnels* appropriés visant à appuyer la mise en œuvre de l'Accord de Paris, *y compris les dispositifs institutionnels appropriés créés en application de la Convention qui concourent en particulier à la mise en œuvre de ses activités habilitantes (Communication nationale, CDN, BTR)*.

L'exigence de transparence vise, simplement à éclairer et à suivre, les progrès accomplis par chaque Partie en vue de s'acquitter de sa contribution déterminée au niveau national au titre de l'article 4 de l'Accord de Paris en donnant une image claire de l'appui requis, fourni et reçu par chaque Partie concernée dans le contexte des mesures prises à l'égard des changements climatiques au titre des articles 4, 7, 9, 10 et 11.

Toutes les Parties signataires de l'Accord de Paris y compris le Mali doivent donc soumettre un rapport transparent sur le climat (BTR), à la date du 31 décembre 2024. Le BTR doit contenir obligatoirement les informations suivantes :

- ✓ Rapport National Inventaire (RNI) selon le chapitre II des MPG (Modalités, procédures et lignes directrices de l'ETF) ;
- ✓ Informations nécessaires afin de suivre les progrès accomplis dans la mise en des CDN selon le chapitre III des MPG ;
- ✓ Informations sur les impacts d'atténuation, et d'adaptation au changement climatique selon le chapitre IV des MPG ;
- ✓ Informations sur les besoins requis et reçus sous forme d'appuis financiers, transferts technologiques et de renforcement des capacités selon le chapitre VI des MPG.

II. Objectifs General de la formation proposée

L'objectif de cette seconde session de renforcement des capacités des experts nationaux est de préparer le pays à soumettre son premier BTR, à travers notamment les secteurs de l'énergie (y inclus le transport), et celui de l'AFAT principalement. Il s'agit notamment de former en comité restreint les détenteurs de données de ces secteurs sur le remplissage des formats tabulaires (CRT) du BTR, à produire des données et des rapports de qualité et ce dans une transparence effective, comme l'exige l'Accord de Paris sur le climat.

De façon plus spécifiques, il s'agira de :

¹ ETF : Cadre de Transparence Renforcé en anglais « Enhanced Transparency Framework »

- ✓ De renseigner les CRT sur les inventaires de GES et le calcul des émissions de GES à travers le nouvel logiciel de l'IPCC Software ;
- ✓ Renforcer la capacité des détenteurs de données sectoriels pour la collecte et l'archivage des données d'activités dans le format CRT
- ✓ Organiser des sessions restreintes de formation des membres du comité national de rapportage (points focaux sectoriels, autres personnes ressources qui sont responsables du suivi des statistiques) sur les outils IPCC Software;
- ✓ Renforcement des capacités des experts sectoriels sur la collecte, l'analyse, le traitement des données et modélisation à travers des logiciels homologués (Assurance et contrôle qualité).

III. Déroulement de la formation

La formation proposée se déroulera de façon interactive par des échanges dynamiques entre les formateurs et les participants. Les formateurs mettront à la disposition des experts des supports de cours qui leurs permettront de maîtriser et s'approprier les outils de collecte des données sectorielles à l'échelle nationale à travers des exemples de simulation proposés lors de cette formation en vue d'atteindre l'objectif de transparence visé.

Le contenu de la formation portera sur le nouveau logiciel de l'IPCC 2006 Software intégrant les CRT, les outils du NDC training Tools.

Le nombre de participants sera de 30 personnes en raison de 5 personnes par secteurs (énergie, transport, AFAT, en plus de 5 experts du volet atténuation sur la CDN) et les cadres de l'AEDD.

La formation sera étalée sur une durée de 4 jours de 8h à 17 h. Elle sera assurée par un expert seniors internationaux (SIDATY).

La formation est prévue du 17 au 20 septembre 2024 à Banankoro.

Financement :

La formation est financée par le « **Climate Promise** » (PNUD) avec l'appui du **gouvernement Belge** sur la transparence climatique

Agenda proposé pour la formation

Horaires	Activités	Responsables
Jour 1		
08h00 – 09h00	Enregistrement et installation des participants	AEDD
SESSSION 1	Ouverture de l'Atelier :	
09h00 – 10h00	<ul style="list-style-type: none"> • Mot introductif du représentant de l'AEDD 	AEDD
10h00-10h30	Pause-café et retrait des officiels.	PNUD
10h30-11h00	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation des participants • Adoption du programme • Rappel des objectifs de l'atelier et du cadre de transparence dans l'Accord de Paris 	Point Focal transparence

SESSION 02 :	Formation sur les outils d'Inventaire des GES IPCC 2006 : Secteur ENERGIE	Consultant.
11h00-12h00	Formation sur les outils d'Inventaire des GES: Secteur ENERGIE	Consultant.
12h-13h	Présentation sur les IGES : Secteur ENERGIE	Consultant
13h00-14h00	Pause déjeuné	PNUD
SESSION 03 :	Formation sur les outils d'Inventaire des GES : Secteur ENERGIE	Consultant
14h00-16h00	Présentation sur les IGES : Secteur ENREGIE	Consultant.
16h00-16h30	Résumé et clôture de la journée	Point focal transparence
Jour 2		
08h00-8h30	Enregistrement et installation des participants	AEDD
08h30-10h30	Présentation sur les IGES : Secteur AFAT	Consultant
10h30-11h00	Pause-café.	PNUD
11h00-13h00	Présentation sur les IGES : Secteur AFAT	Consultant
13h00-14h00	Pause déjeuné	PNUD
14h00-16h30	Présentation sur les IGES : Secteur AFAT	Consultant.
16h30 – 17h00	Résumé et clôture de la journée	Point Focal Transparence
Jour 3		
08h00-8h30	Enregistrement et installation des participants	AEDD
SESSION 04 (suite)	Formation sur les outils d'Inventaire des GES : Secteur Déchets	
08h30-10h30	Présentation sur les IGES : Secteur Déchets	Consultant
10h30-11h00	Pause-café.	PNUD
11h00-13h00	Présentation sur les IGES : Secteur Déchets	Consultant
13h00-14h00	Pause déjeuné	PNUD
14h00-16h30	Présentation sur les IGES : Secteur PIUP	Consultant.
16h30 -17h00	Résumé et clôture de la journée	Point Focal transparence
Jour 4		
08h00-8h30	Enregistrement des participants et reprise des travaux.	AEDD
SESSION 05 : (suite)	Formation spécifique sur le remplissage des CRT : le Logiciel IPCC Software	
08h00-10h30	Session d'exercices pratique : IPCC Software	Consultant

10h30-11h00	Pause-café.	PNUD
11h00-13h00	Session d'exercices pratique : IPCC Software (suite)	Consultant
13h00-14h00	Pause déjeuner	PNUD
14h00-16h30	Session d'exercices pratique : IPCC Software (suite)	Consultant
16h30-17h00	Résumé et clôture de la journée	Point Focal transparence
Jour 5		
08h00-8h30	Enregistrement des participants et reprise des travaux.	AEDD
SESSION 06 : (suite)	Formation sur le logiciel : NDC Training Tools	
08h30-10h30	Présentation sur le logiciel: NDC Training Tools	Consultant
10h30-11h00	Pause-café.	PNUD
11h00-13h00	Présentation sur le logiciel : NDC Training Tools	Consultant
13h00-14h00	Pause déjeuner	Organisateurs
14h00-16h00	Présentation sur le logiciel : NDC training Tools	Consultant
16h00-16h30	Clôture	Point Focal transparence